



EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OG RANG 2023

Placées sous la présidence du général de division (2S) Thierry CAER, les épreuves du concours OG Rang 2023 se sont déroulées conformément aux textes de référence. **60 places étaient ouvertes.**

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le 11 janvier 2023 à VILLEJUIF et dans les centres outre-mer. Les épreuves d'admission, quant à elles, se sont tenues à l'EONG de Melun du 11 au 14 avril 2023.

I- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

11 – Données chiffrées

175 sous-officiers ont déposé un dossier de candidature et **167** ont été autorisés à concourir.

156 candidats sur les **167** autorisés à concourir se sont présentés et ont participé à l'épreuve écrite.

91 ont été déclarés **admissibles**, (9,02 en 2022).

60 candidats ont été **admis**, (12,7357 en 2022). **07** candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

12 – Déroulement de l'épreuve d'admissibilité

Organisée par la division du recrutement, des concours et des examens (DRCE), l'épreuve d'admissibilité a été organisée dans une salle unique à Villejuif (Espace Les Esselières) et dans chaque DROM-COM où un centre d'examen a été ouvert dès lors qu'un candidat y étant affecté était autorisé à concourir.

Conformément aux dispositions de l'arrêté de troisième référence, l'admissibilité consistait en une unique épreuve écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire < 5/20).

13 – Déroulement des épreuves d'admission

131 – Généralités

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 11 au 13 avril 2023 à l'EONG, et l'épreuve sportive le lendemain de l'entretien avec les membres du jury sur un parcours prévu à cet effet au sein de l'école.

Tous les candidats admissibles, y compris ceux affectés outre-mer, ont été convoqués à MELUN.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve consiste à évaluer les connaissances du candidat sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie et à déterminer son aptitude à formuler des réponses synthétiques, claires et objectives sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes. Il s'agit pour le candidat de répondre à 5 questions dont les réponses ne doivent pas dépasser 15 lignes.

Les questions étaient :

- 1 : Combien y a-t-il de catégories d'unités éligibles à la dotation financière des unités élémentaires de gendarmerie ? Citez en deux dans chaque catégorie. (4 points)
- 2 : Quelles sont les autorités habilitées à décider de l'emploi de la force en matière d'ordre public ? (4 points)
- 3 : La MCPF (Maison de Confiance et de protection des familles) a quatre missions. Développer la mission « coordonner et animer ». (4 points)
- 4 : L'utilisation du système BDSF respecte les libertés publiques, à ce titre il est formellement interdit d'intégrer certaines données dans la base. Énumérez les données dont l'intégration est proscrite dans la BDSF. (4 points)
- 5 : Après avoir évoqué la principale qualité dont doit faire preuve un notateur, indiquez quels sont les éléments constitutifs d'une notation qui permettent au militaire de connaître ses aptitudes mais aussi la perception de sa manière de servir et de l'inciter à produire les efforts nécessaires pour répondre aux attentes de ses chefs. (4 points)

Les notes s'échelonnent de **0,5 à 15,50/20** et la moyenne générale s'élève à **8,07/20 (10/20 en 2022)**. **18** candidats ont obtenu une note éliminatoire (**15 en 2022**).

211 - Remarques sur la forme

Quelques candidats ont produit un effort de présentation des copies. La forme est globalement correcte mais certains n'ont pas respecté les 15 lignes attribuées. Certaines copies sont à la limite de l'illisibilité. La plupart s'est contentée de répondre par une phrase très courte ne permettant pas d'apprécier les qualités rédactionnelles.

Sur le plan de l'orthographe, peu de fautes ont été constatées, toutefois cela est à relativiser avec le nombre de mots employés pour répondre aux questions.

Plusieurs candidats utilisent le sujet pour en faire une introduction alors que cela n'est pas demandé. Faute de connaissances suffisantes, certains candidats utilisent plusieurs lignes pour reformuler la question.

212 - Remarques sur le fond

Les connaissances des candidats relatives aux questions posées se révèlent très fragiles voire inquiétantes de la part de futurs officiers de gendarmerie ayant vocation à commander des unités.

Plusieurs candidats ont fait l'impasse sur des circulaires ou instructions. Cela se ressent sur leur note finale. D'autres ont des connaissances, ils ont lu les textes mais ils ne les maîtrisent que très superficiellement. Par conséquent, on remarque des approximations lorsqu'ils doivent répondre précisément à la question.

22 – Épreuve orale d'admission

L'entretien oral avec le jury s'est déroulé du mardi 11 au jeudi 13 avril 2023 à l'EONG. Il consiste en une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée 30 minutes – sans préparation – coefficient 4 – sans note éliminatoire).

Sur les 91 candidats admissibles, **90** se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Les notes s'échelonnent de **8,35 à 18/20** et la moyenne générale est de **12,94/20 (12,98/20 en 2022)**.

221 - Remarques sur la forme

Entretiens oraux

Hormis quelques exceptions qui peuvent interpeller quant à l'exemplarité attendue d'un futur officier, les militaires étaient dans l'ensemble dans une tenue irréprochable. Concentrés sur l'épreuve, ils avaient globalement préparé leur présentation.

Néanmoins, certains candidats étaient submergés par le stress et peu préparés quant à l'image qu'ils renvoient d'eux-mêmes. Parfois, ils s'avèrent empruntés, et cherchent davantage à plaire au jury qu'à exprimer leur vraie personnalité.

Forme du dossier

Les écrits ont été de meilleure qualité cette année même si tous les candidats n'ont pas eu le même niveau de suivi de la part de leur référent. D'ailleurs, certains candidats n'ont pas du tout été pris en charge.

Pièce n°1 (*Fonctions et compétences développées*) : des améliorations ont été observées dans la rédaction.

Pièce n°2 (*Rapport présentant les acquis professionnels au travers d'une expérience professionnelle marquante*): bonne construction observée avec des écrits généralement bien aérés et lisibles. Les parties étaient équilibrées et construites. La rédaction de cette pièce s'est sensiblement améliorée cette année.

La pièce n°3 (*Décrire son projet professionnel*) : Des améliorations de la présentation des projets professionnels sont à noter. La forme des dossiers RAEP est globalement respectée. Certains dossiers sortent néanmoins du lot par la richesse de l'argumentaire liée au cas exposé.

222 - Remarques sur le fond :

Les écrits du dossier RAEP sont relativement conformes aux attentes.

Certains sont parvenus à exprimer leur ressenti à travers l'expérience exposée et à matérialiser les fondements de leur ambition, ils ne constituaient pas la majorité.

Les candidats ont un niveau globalement plus faible que pour l'exercice 2022. S'il reste de très bons candidats, il y a en revanche un tassement vers le « ventre mou » ou vers le bas du reste du contingent. Les candidats peinent à produire une expérience réellement valorisante ou pertinente, et restent souvent dans leur zone de confort. Confrontés à une question d'ordre philosophique ou déontologique, certains, trop nombreux, n'arrivent pas à exprimer une opinion personnelle et à s'écarter des lieux communs qui ne les engagent à rien. Quelques-uns invoquent même un « droit de réserve » face au jury.

L'ouverture au monde qui les entoure et la curiosité n'ont pas été au rendez-vous des candidats de cette session. Plusieurs candidats font preuve de connaissances professionnelles trop superficielles voire inexactes.

Globalement, on peut noter de nombreuses lacunes juridiques, un manque de culture générale et des insuffisances dans la connaissance des textes de référence.

La population des « jeunes » candidats < 40 ans, qui bénéficient donc d'une grande allonge, éprouve manifestement des difficultés à se projeter au-delà de 10 ans, ne maîtrisant pas les postes ouverts à leur recrutement après un ou deux temps de commandement.

223 - Suggestions diverses :

Fort du constat du niveau plus faible des candidats 2023, ceux de 2024 sont invités à approfondir leurs connaissances professionnelles, leur culture générale ainsi que leur analyse personnelle sur le rôle et le positionnement de l'officier de gendarmerie.

23 – Épreuve sportive

L'épreuve consiste en un 3000 m de course à pied (coefficient 1 – pas de note éliminatoire). Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions au sein de l'EOGN, sur un parcours prévu à cet effet.

Les notes vont de 0 à 20/20 et la moyenne générale est de **15,51/20** (15,86 en 2022).

Les candidats présentent des niveaux variés, globalement bons au regard des exigences de ce concours.

Le général de division (2S) Thierry CAER
Président du jury